

Ce n'est qu'au cours des trois dernières décennies du siècle que des liens d'unité furent établis sous forme de syndicats nationaux et internationaux s'étendant à tout le pays, de conseils syndicaux locaux réunissant les syndicats d'une localité et d'une organisation centrale nationale. Même alors, et même après la levée de certaines restrictions légales, le progrès de la syndicalisation a été lent. Les syndicats avaient tendance à se concentrer sur l'organisation, par métier, des ouvriers qualifiés, et jusque bien avant dans le XXe siècle la majeure partie des manoeuvres spécialisés et des travailleurs non qualifiés, pourtant en progression rapide, demeuraient encore en dehors du mouvement. Vers la fin des années 1930, les efforts déployés par les syndicats industriels nouvellement formés donnaient lieu à une période d'expansion qui, si ce n'est un certain ralentissement au début des années 1960, s'est étendue jusqu'à ce jour.

Depuis ses débuts, le mouvement ouvrier canadien a été étroitement lié à celui des États-Unis et, au cours de sa période de formation, les travailleurs immigrants de la Grande-Bretagne ont sensiblement contribué à l'organisation des travailleurs de notre pays. Ces influences ont été incorporées à un mouvement qui est toutefois bien canadien de caractère.

La section locale, qui se compose des employés d'une usine ou d'une localité particulière, est l'unité de base de l'organisation syndicale. Ses membres peuvent exercer une profession ou un métier particulier (syndicat de métier) ou peuvent comprendre tous les travailleurs d'une usine ou d'une industrie sans égard à la profession ou au métier (syndicat d'industrie). Ils versent des cotisations à leur section et élisent les dirigeants qui, en retour, s'occupent de l'administration générale, y compris les relations entre leur section locale et l'employeur dont ils représentent les travailleurs. Les membres exercent leurs droits lors des réunions ordinaires de l'organisation locale qui peut se composer d'un à plusieurs milliers d'adhérents. Dans la plupart des cas, la section locale est une succursale mais fait partie intégrante d'un syndicat plus vaste d'envergure internationale, nationale ou régionale. Certaines sections locales, toutefois, sont des sections qui sont organisées par une centrale syndicale et reçoivent leur charte de cette dernière. Quelques-unes sont des organisations locales indépendantes qui ne sont affiliées à aucune organisation syndicale.

Au Canada la majorité des syndiqués se trouvent dans des sections locales à charte reçue de syndicats internationaux, c'est-à-dire de syndicats dont le bureau principal est aux États-Unis mais ayant des sections locales tant là qu'au Canada (62 p. 100 des membres). Environ le tiers des membres (34.9 p. 100) se trouvent dans des syndicats nationaux ou régionaux qui limitent leurs activités au